

Le bulletin du **SNUipp-FSU 08** **UNITAIRES DES ARDENNES**

Journal du Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des écoles et PEGC des Ardennes - Siège social : 48, rue V. HUGO 08000 Charleville-Mézières - Téléphone et télécopie : 03 24 37 65 74 - E-mail : snu08@snuipp.fr - site web : <http://08.snuipp.fr> - Directeur de la publication : Xavier DUMONT - N° CPPAP 1016 S 08017 - N° ISSN 1243-5899 - Imprimé par nos soins.

**Votez
et faites voter
SNUipp-FSU.**

Choisir le SNUipp-FSU,

C'est choisir un projet ambitieux pour nous qui faisons l'école.

- > Faire respecter les rôles du conseil des maîtres et du conseil d'école qui sont les lieux de décisions de l'équipe et de la communauté éducative.
- > Lutter contre l'**instrumentalisation de la direction** et les **abus du "pilotage"** de la hiérarchie qui piétine les prérogatives des équipes.
- > Dénoncer les "usines à cases" et le jus de crâne techno.

Il est urgent que les enseignants reprennent la main sur leur métier !

Choisir le SNUipp-FSU,

C'est choisir l'émancipation pour nous qui travaillons à construire la société de demain.

- > Il faut faire respecter nos droits. **Exiger le respect** et la confiance de la part de l'encadrement et **mettre fin à la subordination d'un autre âge.**
- > Ramener l'administration au **respect des textes.**
- > Insuffler l'esprit démocratique dans les instances locales, amener tous les partenaires au dialogue social et non aux conciliabules de couloirs.

L'institution n'est pas en dehors de la République !

Choisir le SNUipp-FSU,

C'est choisir la **transparence** et l'**équité** et **refuser le clientélisme.**

- > C'est choisir l'égalité pour tous : Mouvement, Promos, Temps partiels, Dispos, Congés de formation, Stages... Contre les commissions d'entretien, pour une seconde phase du mouvement et des affectations au barème strict.
- > C'est refuser la cooptation et combattre le mythe de la méritocratie : un avancement injuste déterminé par une **note sanction d'une inspection-caporalisation**, la **loterie** des dates de visite et des **quotas bidons.**

Un syndicalisme unitaire, offensif, vivant.

- > Un syndicalisme démocratique et non bureaucratique, une équipe plurielle, combative, toujours en lien avec l'école, qui vous réunit et vous consulte.
- > Des délégué-es représentant tous les personnels. Présent-es, à l'écoute, ils et elles vous accompagnent et vous défendent à tout moment de votre carrière, face à l'arbitraire.

Ils et elles mettent en cohérence leurs revendications et leurs actes.

Au niveau départemental comme au niveau national. Le SNUipp-FSU mène les batailles pour faire avancer les intérêts des enseignant-es : rythmes, carte scolaire, conditions de travail... Toujours à l'initiative des mobilisations dès que le dialogue social tourne au jeu de dupes.

Mobilisé sur tous les fronts.

Notre département n'est pas hors-sol. Agir pour l'amélioration des conditions de travail de tous, c'est s'engager dans les luttes nationales pour **peser sur les politiques gouvernementales.** Pour cela le SNUipp, avec sa fédération la FSU, investit tous les terrains.

- > Emploi, salaires, retraites, services publics, mais aussi accès pour tous à la culture, à la santé et au logement...
- > Mettre fin à la précarité et aux discriminations, promouvoir la solidarité, la laïcité, le droit à l'éducation pour tous... Malgré la multiplication des sirènes de la réforme, trop souvent libérales, le SNUipp et la FSU ne sont pas résolus à composer avec les principes libéraux les plus réactionnaires.

N° 191 - Sommaire
N° CPPAP : 1016 S 08017
Trimestriel : Octobre-Novembre-
Décembre 2014
0,50 €

p. 1 : Une
p. 2 : Editorial
p. 3-4 : Le SNU en CAPD
p. 5-6 : Elections pro.
pp. 7-9 : Le SNUipp et la FSU en CTSD et au CDEN
p. 10 : Bulletin d'adhésion
Encart 1 : Professions de foi
Encart 2 : 4 p. FSU



ÉDITO

DESSERRER LES DENTS... DESSERRER L'ÉTAU.*

Les élections professionnelles se rapprochent à grands pas (27 novembre – 4 décembre 2014).

Il y a plus de vingt ans, le SNUipp et la FSU ont rénové le syndicalisme à l'encontre de traditions syndicales sclérosées et ont proposé une nouvelle vision pour l'école. Devenu le premier syndicat au niveau national, nous n'avons jamais eu la majorité en CAPD dans les Ardennes.

«Un dessin d'humour doit être un coup de poing dans la gueule» avait pour habitude de dire Cavanna aux jeunes dessinateurs qu'il avait recrutés à Hara Kiri puis à Charlie Hebdo. Autrement dit frapper les esprits. Le but était d'ébranler l'ordre moral, de désacraliser les autorités.

L'institution a grand besoin d'évoluer et parmi les priorités, une administration d'un autre âge. Bousculons l'ordre établi ! Celui des multiples mesures technocratiques stériles et d'une administration droitière qui règne par le système de «la carotte» et surtout «du bâton». La hiérarchie, sans autorité intellectuelle tombe dans l'autoritarisme.

Casser les codes, les conventions : ceux qui participent du mythe du sacerdoce, de la mission, du «Fais ce que je dis et pas ce que je fais», du mérite... Les mentalités doivent évoluer, y compris les tendances à la servitude volontaire.

L'institution est loin d'être exemplaire du point de vue employeur.

Ce ne sont pas les grises mines conservatrices et réactionnaires qui lui ont jamais permis de se réinventer.

Le SNUipp-FSU a fait la démonstration qu'il ne cherchait pas à se créer une situation en brossant la hiérarchie dans le sens du poil. Nos comptes-rendus de commissions et de comités - tous en ligne sur notre site internet - montrent que nous mettons sur la table tous les sujets, sans omission

de circonstance ou de convenance.

L'ordre économique libéral vise à imposer les normes productives de l'entreprise et de son management comme modèle pour les services publics. Mission, projet, compétence, référentiel... sont plus souvent les mots d'une rationalisation du service en vue d'essayer d'en quantifier les résultats plutôt que d'en améliorer la qualité.

C'est là le seul projet qui est proposé à notre institution. Alors que l'OCDE, loin d'être un groupuscule gauchiste, pointe du doigt le manque criant d'investissement, les taux d'encadrement plus faibles que la moyenne, le temps de travail des enseignants plus élevé... Se déclarer «réformistes» dans ces circonstances historiques, n'est qu'une posture.

Plus que jamais, il est primordial d'opter pour notre syndicalisme.

Celui qui œuvre à l'amélioration de nos conditions de travail et à la transformation de l'école et de notre société.

Sur la question des rythmes, le SNUipp-FSU 08 s'est engagé dès le début, en informant la profession bien en amont, puis dans l'action (et cela, de manière franche, pas trois jours avant les dates des mouvements nationaux) en essayant de rassembler les forces même si nous ne partageons pas toujours tous les positionnements et toutes les méthodes des autres organisations.

Le syndicalisme n'est pas une suite de mortifications et de renoncements.

Si la représentativité dans les instances nationales et départementales ne résume pas tout le syndicalisme, la renforcer est un levier de premier ordre afin de porter et faire valoir nos propositions à tous les niveaux.

Une campagne peut apparaître comme la foire aux vanités. Utile, responsable...

Chacun cherche à «se vendre».

Alors, basta ! Assez d'esprit de sérieux !

Pour rigoler, une petite anecdote que je ne vous ai pas encore racontée.

CAPD. Je coupe la parole à un IEN qui énonce une énormité, j'ai alors

le droit à : «Mais qu'est-ce c'est que ce département, ... vous manquez de déférence, M.Clad...» de la part du grand chef. Pour avoir coupé la parole...

Du respect, cer-tai-ne-ment, et je n'en ai jamais manqué, mais point trop n'en faut : mais de la déférence !?

Sachant qu'elle s'entend bien évidemment à sens unique au vu du traitement qui est réservé très souvent aux représentants du personnel : «Soyez sérieux !», «Stop !», «Taisez-vous !»... et j'en passe.

L'époque n'est pas la même pour tous. Confrontation des cultures.

Il risque d'y avoir d'autres frottements. D'autres se sont accrochés à de telles pratiques de castes.

Chers collègues, chers adhérents, soyez les militants du SNUipp et de tous les syndicats de la FSU lors de cette campagne des élections professionnelles 2014 !

Il faut repositionner la FSU comme première organisation de la fonction publique, place qu'elle a perdue à cause de la faible participation dans l'Education nationale lors des précédents scrutins (le vote électronique n'y étant pas pour rien).

Donnez au SNUipp-FSU 08 la majorité qu'il n'a jamais eue dans les Ardennes (les dernières élections professionnelles avaient vu la progression d'un siège, soit une représentation de 3 sur 7) pour faire bouger les lignes !

Jérôme Clad

* Voir numéro précédent

MOUVEMENT INTRADÉPARTEMENTAL :

Le SNUipp vous propose de venir vérifier votre barème de participation au mouvement intradépartemental à partir des documents de travail.

Le SNUipp revendique :

- Une seconde phase de mouvement avec publication des postes et formulation de nouveaux vœux de la part des collègues (comme avant).

- L'augmentation de vœux de 30 à 99 (comme avant), ce serait dû à une impossibilité d'augmenter ce nombre dans leur logiciel de traitement du mouvement.

Quant aux postes sur entretien (autrement dit poste à profil, ou poste où l'administration place qui elle veut... C'est ce que pensera la majorité d'entre nous tant que ces commissions ne seront pas plus transparentes.) : tout enseignant voulant postuler sur un poste sur entretien doit passer devant une commission (même étant sur le même type de poste mais voulant changer de circo - par exemple, un plus de maître que de classe qui voudrait changer d'école devra passer l'entretien !)

Le SNUipp-FSU 08 a fait les propositions suivantes pour tenter d'introduire plus de transparence et d'équité dans ces procédures de recrutements (faute de les voir disparaître) :

- une seule commission par type de poste,
- que la commission ne fasse pas de classement mais émette un avis (favorable ou non),
- une affectation au barème,
- une grille de critères publiée avant la commission,
- un retour des diverses commissions lors de la CAPD.

L'administration a répondu négativement à nos demandes, sauf la dernière : il y a un retour succinct des commissions en CAPD et la proposition de recevoir tous les collègues qui le souhaiteront (un rapport de la commission leur sera remis lors de cet entretien).

MOUVEMENT INTERDÉPARTEMENTAL :

- Le SNUipp vous propose de venir vérifier votre barème de participation au mouvement interdépartemental à partir des documents de travail.

AVANCEMENT :

Ce que le SNUipp propose : Réduire le poids de la note
Dans les Ardennes la règle dite « du tiers à discussion » pour les promotions au Grand Choix existe depuis plus de vingt ans (et peut-être de trente...).

De quoi s'agit-il ? Les deux premiers tiers des promus le sont dans l'ordre du barème ; pour le dernier tiers, on attribue les promotions en en donnant à ceux qui n'en ont eu aucune ou qui en ont eu le moins. Cette règle est faite pour que chacun puisse bénéficier au moins d'une promotion au Grand Choix dans sa carrière.

Mais l'administration, avec l'appui d'autres élus, très attachés aux promotions au MÉRITE, a déjà introduit des conditions de notes qui doivent correspondre à un adjectif « Bien » ou « Très Bien » dans la grille de notation départementale. (Soulignons au passage que cette grille n'existe que dans les Ardennes où elle a été inventée et qu'on n'y trouve aucune référence dans les textes ministériels.) Bref, chacun comprendra que ce « tiers à discussion » a du plomb dans l'aile.

Si le SNUipp est attaché à cette règle, c'est bien parce que le système actuel des promotions ne lui convient pas et qu'il trouve qu'elle permet de corriger en partie les inégalités de traitement qu'il génère.

Pourtant, on veut bien entendre qu'un enseignant qui a un barème supérieur à celui de sa collègue ne comprenne

pas que celle-ci ait une promotion et pas lui, mais peut-être cette règle a-t-elle un jour joué en sa faveur et l'a-t-il oublié ?

Le barème des promotions n'est pas un barème national et nous avons lancé une enquête auprès des autres départements afin de connaître leur barème. Parmi toutes les réponses obtenues, aucun barème ne comprend une note multipliée par trois comme c'est le cas dans les Ardennes, la moitié des départements a une note multipliée par deux et l'autre moitié a une note non coefficientée. Certains départements appliquent un correctif de déroulement de carrière qui est soustrait du barème en fonction du temps que les collègues ont gagné par rapport à un passage à l'ancienneté. Il n'y a pas de discussion, le nombre de promotions déjà obtenues fait partie du barème.

Pourquoi donner autant de poids à la note alors que la plupart des collègues trouve que la notation n'est pas forcément objective ? Que certains IEN, prenant prétexte de l'allongement des carrières, affirment qu'ils ne peuvent pas augmenter les notes de plus de 0,5 point pendant que d'autres les augmentent d'un point ou plus ? Que certains IEN, s'appuyant sur la « grille départementale de notation », attribuent une note maxi par échelon pendant que d'autres vont au-delà de cette note ? ...

Alors, chiche, supprimons le tiers à discussion MAIS supprimons la note dans le barème des promotions ET faisons en sorte que ce barème prenne en compte le nombre de promotions déjà obtenues ! Il n'y aura alors plus (moins) de querelles, on appliquera le barème strict.

Toutes ces propositions n'ont pour but que de rendre ce système de promotions moins injuste mais ne doivent pas nous faire perdre de vue le mandat du SNUipp de l'avancement de tous au rythme le plus rapide.

MAIS AUSSI :

Le SNUipp-FSU ne lâche rien et revient régulièrement à la charge sur

- la question des frais de déplacement pour les réunions de directeur, pour les conseils école-collège, pour les déplacements des maîtres de RASED,

- la question du travail à temps partiel et les conséquences de la politique départementale,

- la question des autorisations d'absence pour les réunions syndicales,

Dans les Ardennes, le SNUipp, avec la FSU, a toujours été à l'initiative des récentes mobilisations sur les rythmes et conditions de travail.

Il a obtenu le report de la mise en place du décret Peillon à 2014 dans 83 % des communes des Ardennes ainsi que le maintien d'une pause méridienne raisonnable (à Charleville ou Sedan).

Il continue à revendiquer les moyens nécessaires pour alléger les effectifs, assurer les remplacements, réduire le temps de travail des PE (21+3 h dans un premier temps), renforcer les RASED... parallèlement à l'écriture d'un autre décret des rythmes.)

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2014



**POUR LA CAPD,
NE VOUS TROMPEZ PAS DE BULLETIN, C'EST CELUI-LÀ :**



SOPHIE CZAMAR



ELECTION A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE
DEPARTEMENTALE UNIQUE COMMUNE AUX CORPS DES
INSTITUTEURS ET DES PROFESSEURS DES ECOLES
DES ARDENNES

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2014

7 TITULAIRES 7 SUPPLEANTS



JÉRÔME CLAD



VINCENT MAHUT

Liste présentée par le **SNUipp-FSU**
Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC
(Fédération Syndicale Unitaire)

Corps : professeurs des écoles hors-classe

- | | | | |
|----|------------------------------|------------------|---|
| 1- | Mme CZAMAR Sophie | ens. spécialisée | RASED école primaire L'esplanade – Sedan |
| 2- | Mme BONNECHERE Nicole | directrice | école maternelle Colibri – Charleville-Mézières |



AUDREY JADOT

Corps : Instituteurs et professeurs des écoles classe normale

- | | | | |
|-----|------------------------------|------------------|--|
| 1- | M. CLAD Jérôme | ens. spécialisé | SEGPA Scamaroni – Charleville-Mézières |
| 2- | Mme JADOT Audrey | adjointe | école primaire du centre - Mouzon |
| 3- | M. FOUGHALI Ben Ali | ens. spécialisé | SEGPA. Scamaroni – Charleville-Mézières |
| 4- | M. MAHUT Vincent | adjoint | école élémentaire Viénot – Charleville-Mézières |
| 5- | Mme STOME Caroline | adjointe | CAE-CES – Charleville-Mézières |
| 6- | Mme LAMBLLOT Carole | directrice | école primaire – Thin-le-Moutier |
| 7- | Mme THIEBAUX Vanessa | adjointe | école primaire Mazarin - Rethel |
| 8- | Mme BARE Corine | ens.spécialisée | RASED primaire Joliot-Curie - Charleville-Mézières |
| 9- | M. DUMONT Xavier | adjoint | école primaire – Bazeilles |
| 10- | Mme FLUZIN Magali | ens. spécialisée | SEGPA Le Lac - Sedan |
| 11- | M. RALLET Nicolas | adjoint | CAE-CES – Charleville-Mézières |
| 12- | Mme CARLIN Christelle | adjointe | école primaire L'esplanade – Sedan |



CAROLINE STOME



**BEN ALI
FOUGHALI**



XAVIER DUMONT



**NICOLE
BONNECHERE**



VANESSA THIEBAUX



MAGALI FLUZIN



CAROLE LAMBLLOT

AVEC LE SOUTIEN DE ANNE DU SOUICH



VOTER

MODE D'EMPLOI

Créer son espace électeur et récupérer son identifiant de vote sont indispensables pour pouvoir voter

1



Je crée mon espace électeur et mon mot de passe via le site du ministère.
<https://vote2014.education.gouv.fr>

2



Je reçois mon identifiant de vote dans mon école ou à mon domicile.

3



Du 27 novembre au 4 décembre, muni-e de mon identifiant et de mon mot de passe, je vote dans mon espace électeur.

UNE DIFFICULTÉ ?

Contactez votre section départementale
www.snuipp.fr
ou
Les-sections@snuipp.fr
ou
<http://elections.snuipp.fr>

LEUR RÉUSSITE, NOTRE MÉTIER.
DONNEZ-NOUS LES MOYENS
DE BIEN LE FAIRE !



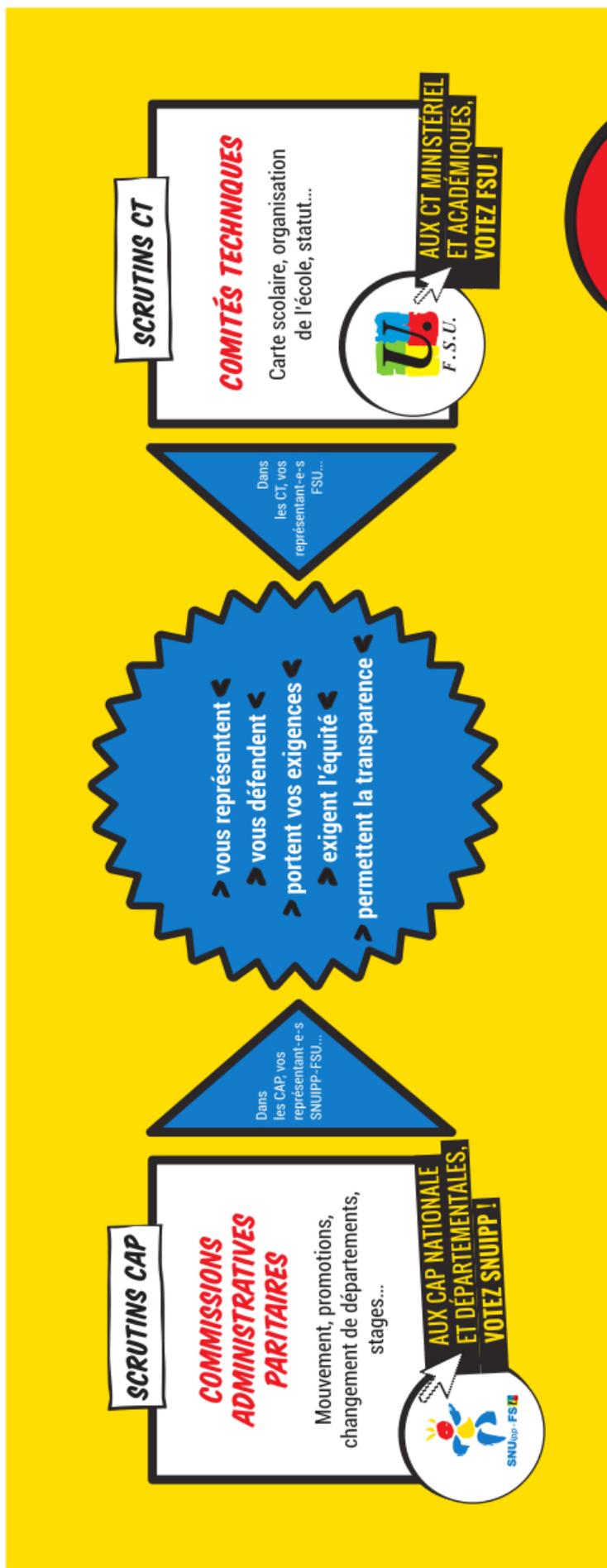
**ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
DU 27 NOVEMBRE
AU 4 DÉCEMBRE,
FAITES ENTENDRE
VOTRE VOIX !**

**VOTEZ
SNUIPP-FSU
AVEC ET POUR VOUS.**

**PLUS NOMBREUX
POUR ÊTRE PLUS FORTS,
N'HÉSITEZ PAS,
DÈS LE 27 NOVEMBRE,**



**DU 27 NOVEMBRE AU 4 DÉCEMBRE AURONT LIEU LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES.
CHOISIR VOS REPRÉSENTANT-E-S DU PERSONNEL, C'EST ESSENTIEL !**



➤ Premier syndicat des écoles, le SNUipp-FSU compte des représentant-e-s proches de vous et à l'écoute dans tous les départements. Unitaire, offensif et vivant, il privilégie la confrontation d'idées et se mobilise avec les enseignant-e-s pour faire avancer les intérêts de l'école et de la profession.

➤ Le SNUipp appartient à la fédération FSU, première fédération de l'éducation nationale incontournable dans la Fonction publique de l'État.

LE SNUIPP ET LA FSU EN CTSD ET AU CDEN

Le CTSD (Comité Technique Spécial Départemental) et le CDEN (Comité Départemental de l'Éducation Nationale) sont des instances qui doivent rester des lieux de référence où ont lieu les débats et où sont émis les avis.

Effectifs, programmes, plus de maîtres que de classes, scolarisation des moins de trois ans, formation initiale et continue, RASED, direction et fonctionnement de l'école, Éducation prioritaire, Conseil École-Collège, service des remplaçants... sur tous ces sujets, des améliorations concrètes sont indispensables et urgentes. Elles ne se feront qu'en s'appuyant sur l'expertise des enseignants qui doivent être associés, consultés et impliqués.

LE BUDGET ET SES CONSÉQUENCES

La crise et ses conséquences, notamment sociales, sont toujours aussi présentes. Les politiques menées à l'échelle de l'Europe avec des baisses massives de dépenses publiques ont des effets dévastateurs.

En France, sans tirer aucune leçon de ce bilan particulièrement négatif, le gouvernement présente un projet de budget 2015 actant 50 milliards d'euros de réductions de dépenses publiques et sociales d'ici 2017, dont 21 milliards dès l'année prochaine. L'État et ses agents contribueraient à hauteur de 7,7 milliards d'euros, la Sécurité sociale à hauteur de 9,6 milliards d'euros et les collectivités territoriales pour 3,7 milliards d'euros.

De tels choix auront de lourdes conséquences sur l'emploi, les investissements, la fonction publique et les services publics et dégraderont la qualité des services rendus aux usagers, tout en renforçant les inégalités sociales et territoriales.

Au sein de la Fonction publique, le gel de la valeur du point d'indice se poursuit, l'enveloppe pour les mesures catégorielles se réduit fortement et plus de 1 200 emplois seront supprimés. L'État économisera ainsi 1,4 milliard d'euros au détriment de ses fonctionnaires et du service public.

Ce plan d'austérité sans précédent est à mettre en regard des allègements fiscaux et sociaux accordés aux entreprises, pour plus de 40 milliards d'euros, via le pacte de responsabilité et le crédit d'impôt CICE, sans que ceux-ci ne garantissent un quelconque effet sur le chômage. Une politique décidément économiquement inefficace et socialement injuste !

A mi-mandat du quinquennat, la politique éducative qui était affichée comme la grande priorité du gouvernement n'est pas à la hauteur de l'enjeu de la réussite de tous les élèves. Aujourd'hui, le compte n'y est pas.

En imposant **une réforme des rythmes mal pensée,**

peu financée et largement contestée, qui désorganise le fonctionnement des écoles, le ministère a éludé les sujets prioritaires contre les inégalités scolaires. Le maintien du fonds d'amorçage pour les rythmes constitue une première réponse au financement des communes. Pour autant, **le SNUipp et la FSU** dénoncent le financement de ce fonds, par le budget de l'Éducation nationale. Ils **demandent un financement pérenne, par un budget spécifique de l'État, permettant la mise en œuvre d'activités périscolaires de qualité sur tout le territoire.** Ils réclament l'abandon de la réforme des rythmes scolaires, la suspension de sa mise en œuvre et l'écriture d'un autre texte avec un **cadrage national fort** (laissant des possibilités de dérogations sur proposition des seuls conseils d'école) dans le cadre de discussions plus globales avec les enseignants pour de meilleures conditions de travail.

Dans un contexte d'austérité budgétaire, même si le budget de l'Éducation nationale est en légère hausse en 2015, l'abaissement des effectifs dans les classes, la reconstruction des RASED ou l'augmentation des moyens de remplacement ainsi que les dispositifs phares du ministère, comme la scolarisation des enfants de moins de 3 ans ou le « plus de maîtres que de classes » hors éducation prioritaire ne sont pas prêts de se concrétiser.

Ce budget ne permettra pas de réelles améliorations des conditions d'apprentissage des élèves et des conditions d'exercice du métier d'enseignant à la rentrée 2015. Certains territoires cumulent tant de difficultés qu'ils ne sont plus attractifs. Les choix budgétaires doivent corriger ces situations en faisant notamment en sorte que le service public d'éducation soit de même qualité sur l'ensemble du territoire.

Le bilan de rentrée 2014 dans les écoles, les collèges et les SEGPA qui a été présenté au CDEN de novembre révèle très nettement l'insuffisance des dotations : si la baisse démographique a pu générer une reprise de moyens au prétexte d'une « solidarité nationale », **la suppression de 20 postes dans les écoles, de 10 dans les collèges, de 3 dans les SEGPA, la fermeture de nombreuses classes et divisions n'ont pas manqué aujourd'hui de dégrader encore bon nombre de situations... Les effectifs de plus en plus lourds dans les classes, les difficultés (cognitives, comportementales, mais aussi sociales, économiques, familiales, médicales,...) de plus en plus nombreuses chez nos élèves impactent fortement leurs conditions d'étude et d'apprentissages ainsi que les conditions de travail des enseignants. La réussite des élèves de ce département est-elle vraiment la priorité des décideurs locaux de l'Éducation Nationale ?** La session d'examens 2014 n'a-t-elle pas encore mis en évidence ces écarts, voire ce creusement des écarts, notamment au DNB (pour notre département, -3,41% par rapport au taux de réussite académique, -7,6% par rapport à la moyenne nationale !), les taux de réussite au baccalauréat général, accusant eux aussi, dans une

LE SNUIPP ET LA FSU EN CTSD ET AU CDEN. SUITE.

moindre mesure certes, un déficit, -1,9% par rapport au taux de réussite académique, -4,6% tout de même par rapport à la moyenne nationale ?

Dans notre département, les mesures de carte scolaire dans le 1er degré ont été violentes depuis plusieurs années et le SNUipp-FSU n'a cessé de tirer le signal d'alarme dès les votes des budgets à l'automne qui déterminent les suppressions de postes et les fermetures de classes.

Nouveauté 2014, la DSDEN a travaillé, pour la première fois, sur des effectifs-repères, à savoir

- 28 élèves en maternelle et 25 élèves en élémentaire pour les écoles hors Education prioritaire,

- 25 élèves en maternelle et 23 élèves en élémentaire pour les écoles en Education prioritaire,

Le SNUIPP-FSU a condamné cette vision comptable des effectifs.

Les enquêtes « carte scolaire » ont été un outil précieux pour argumenter auprès de la DSDEN des conditions de travail des écoles.

LA FORMATION CONTINUE

Elle est en déshérence.

LA FORMATION INITIALE

La réforme de la formation initiale au sein des ESPE ne répond pas pour l'instant aux enjeux d'une formation de qualité.

Les conditions d'entrée dans le métier des stagiaires sont très difficiles. Les PES issus-es du concours 2014 exceptionnel sont à temps plein en classe. Les PES issues du concours 2014 rénové ont une charge de travail trop importante, notamment du fait du mi-temps en responsabilité. La formation, que cela soit dans le cadre du master ou de la formation dite « adaptée », ne répond pas à leurs besoins.

Les budgets alloués aux ESPE et les arbitrages ministériels ne permettent pas une formation professionnelle de qualité, adossée à la recherche. Dans certaines ESPE, les stagiaires n'ayant pas à valider un master se sont mobilisé-es sur les problèmes posés par la mise en place de la formation adaptée.

Le SNUipp-FSU continue d'exiger une remise à plat de la formation. Il porte ses revendications auprès du ministère. Dans le cadre de la semaine d'initiatives et d'actions, il a appelé, avec la FSU, à une journée nationale de mobilisation dans les ESPE le 19 novembre, pour réclamer de meilleures conditions de formation pour toutes et tous, un stage ne dépassant pas le tiers-temps, et des moyens suffisants pour garantir une formation de qualité.

Le SNUipp-FSU est intervenu sur les conditions d'affectation et de formation des stagiaires et aussi réclamé régulièrement l'ouverture de la Liste

Complémentaire au concours.

REFONDATION ?

Les mesures mises en place dans le cadre de la priorité au primaire concernent encore trop peu d'écoles ; les effectifs de classe restent chargés et pénalisent d'abord les élèves les plus en difficulté ; les moyens pour l'Éducation prioritaire sont insuffisants ; le mode de gestion des personnels (inspection, rapport à la hiérarchie, promotions, mutations, affectations,...) reste insatisfaisant et connaît même des dégradations.

Accueil des élèves allophones et les raisons du choix de structure CLIN itinérantes dans les Ardennes. Le SNUIPP-FSU est à maintes fois intervenu sur les conditions d'accueil des élèves allophones dans le département (besoins humains et de formation supplémentaires nécessaires sur l'ensemble du département).

Les 47,13 M€ prévus pour les mesures catégorielles, en baisse de plus de 10 M€ par rapport à 2014, sont largement insuffisants : combinées à une cinquième année de gel de la valeur du point d'indice, ces mesures ne permettront pas la nécessaire revalorisation du métier d'enseignant.

Le gouvernement doit apporter des réponses concrètes pour améliorer les conditions de travail, de formation et de rémunérations des enseignants. C'est une des conditions essentielles pour tendre vers la réussite de tous les élèves et pour redonner de l'attractivité au métier. Tout cela nécessite que l'on y consacre les moyens nécessaires.

La FSU continuera d'interpeller le ministère et le gouvernement pour que la refondation de l'école annoncée et actée par la loi puisse se concrétiser dans tous les établissements et pour l'ensemble des personnels.

L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

L'élaboration de la nouvelle carte de l'éducation prioritaire pour la rentrée 2015 montre que l'Éducation nationale semble avoir pris la mesure de la situation tant dans l'académie de Reims que dans le département des Ardennes. La « labellisation » de certains réseaux devrait permettre aux écoles et aux collèges classés en REP et REP+ de disposer de plus de moyens : postes surnuméraires, scolarisation des moins de trois ans, pondération de service (pour les REP+) et revalorisation de la prime pour les enseignants.

Pour autant, la FSU dénonce le choix fait par le ministère de maintenir le périmètre existant, soit 1082 réseaux.

LE SNUIPP ET LA FSU EN CTSD ET AU CDEN. SUITE.

En effet, l'intégration légitime de Mayotte a, de facto, augmenté les besoins, qui n'ont pour autant pas été accompagnés de moyens supplémentaires... Ce choix d'une « refondation » de l'éducation prioritaire dans une enveloppe constante va entraîner la sortie de certains réseaux, la « non entrée » d'autres alors que leurs conditions sociales et scolaires nécessitent qu'ils y soient.

Dans notre région et notre département, si nous pouvons nous « féliciter » de l'attribution de 10 REP+ et 20 REP à l'académie de Reims, **la FSU sera cependant vigilante à ce que les moyens afférents proviennent réellement d'une enveloppe spécifique et non d'une dotation globale dont la répartition se ferait encore au détriment des établissements hors éducation prioritaire...** Si le projet rectoral de nouvelle carte de l'EP, qui accorderait 3 REP+ et 7 REP aux Ardennes, semble reconnaître les difficultés sociales et scolaires de notre département, la FSU Ardennes regrette cependant que les critères choisis par la DEPP (% d'élèves en ZUS, % de familles à catégories socioprofessionnelles défavorisées, % d'enfants avec un an de retard en 6ème et % de boursiers) aient été les seuls retenus, d'autres, tels que les taux d'élèves allophones ou de familles non francophones, l'environnement familial, le niveau de vie et pauvreté des enfants, la précarité économique, la fragilité culturelle en milieu rural, les jeunes en difficultés de lecture, ... présentés comme autant de « risques sociaux d'échec scolaire » dans la Géographie de l'école 2014, ayant pu selon nous être tout aussi légitimement être pris en considération. Concernant l'établissement de cette nouvelle carte académique de l'éducation prioritaire, la FSU Ardennes conteste la « non entrée » du collège Turenne de Sedan qui, malgré le transfert du collège Frénois (RRS) en février 2012, avec 64,8% de PCS défavorisées (taux supérieur à 14 collèges pourtant proposés REP !), 39,4% de boursiers (taux supérieur à 10 collèges pourtant proposés REP...) et 15,9% d'élèves en retard à l'entrée en 6è (taux supérieur à 8 collèges pourtant proposés REP...), présente pourtant toutes les caractéristiques requises...

Pour les écoles, le fait de ne prendre que les collèges pour référence de cette nouvelle carte pose des problèmes importants. Les situations particulières de certaines écoles doivent être prises en compte et aucune école ne doit sortir de l'éducation prioritaire si la situation sociale de ses élèves ne s'est pas améliorée. De la même manière, des écoles doivent pouvoir bénéficier des moyens spécifiques de l'éducation prioritaire, si cela se justifie, lorsque le collège n'est pas labellisé.

La FSU a interpellé le ministère sur tous ces sujets. Elle exigera dans les instances la transparence au niveau de ces critères et l'équité sur le territoire.

La FSU demande un CTM exceptionnel en décembre pour lister le nombre d'écoles ne faisant pas partie à tort de la nouvelle carte d'éducation prioritaire et demande

qu'elles y soient intégrées. Cela nécessitera une nouvelle dotation budgétaire. D'ici-là, la FSU informera, réunira les collègues et organisera les mobilisations nécessaires pour que la cartographie se fasse à partir des besoins du terrain et non à partir d'une enveloppe contrainte. La FSU Ardennes demande la réunion d'un CTSD extraordinaire sur cette question avant la fin de l'année civile.

L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

Le SNUIPP-FSU a attiré l'attention sur le nombre important d'enseignants non spécialisés faisant fonction sur ces postes. Il continue de dénoncer le peu de départ en stage de formation spécialisée alors que les besoins sont importants.

Le SNUIPP-FSU demande régulièrement un point sur les obligations de service des psychologues scolaires.

Concernant les SEGPA et les EREA, alors que des discussions sont en cours au niveau ministériel dans le cadre du chantier sur la grande difficulté scolaire, dans certains départements des IA-DASEN annoncent de manière unilatérale la fermeture des sixièmes SEGPA et voudraient imposer l'inclusion des élèves de ces classes spécifiques dans les classes « ordinaires » de 6è de collèges. Le même phénomène a été observé pour les EREA avec le remplacement des PE-éducateurs par des AED dans les internats. La FSU dénonce ces décisions prises sans concertation, qui ne tiennent pas compte des besoins spécifiques de ces publics d'élèves en grande difficulté scolaire et qui fragilisent les structures. La FSU reste vigilante et continue de défendre les personnels et le maintien de leur statut. Interrogé sur ce point, le Ministère confirme qu'il n'y aura pas d'anticipation d'une quelconque évolution des SEGPA à la rentrée 2015. Dans les Ardennes, nous exigeons toute la transparence sur l'expérimentation de « 6è ouverte » qui est proposée dans quelques SEGPA du département.

Le SNUipp-FSU est aussi intervenu régulièrement sur les questions du maintien dans un cycle (principe, décision, nombre), a demandé régulièrement des états des lieux des divers dispositifs : APC , NAPE...

Sur toutes ces questions qui touchent à l'école, à nos élèves, à leur réussite, toute cette semaine (et au-delà bien sûr...), le SNUipp et la FSU ont donné de la voix ! Avec toute la profession et tous ceux qui militent pour un service public d'éducation de qualité, ambitieux, ils porteront haut et fort leurs revendications pour un investissement éducatif qui assure concrètement la formation et la qualification de tous les jeunes, pour une refondation de l'École qui amène de réelles améliorations des conditions d'étude et d'apprentissages des élèves et des conditions de travail des enseignants, qui soit vraiment à la hauteur des besoins et des enjeux de la société d'aujourd'hui et de demain.

VOUS POUVEZ AUSSI ADHÉRER EN LIGNE !

SNUIPP-FSU 08. BULLETIN D'ADHÉSION 2014-2015

48 RUE VICTOR HUGO – 08000 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES – TEL : 0324376574 – MEL : snu08@snuipp.fr

Nom : _____	
Nom de jeune fille : _____	
Prénom : _____	Tél : _____
Date de naissance : _____	Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F
Adresse personnelle : _____	
Adresse électronique : _____	
Établissement scolaire : _____	
Catégorie professionnelle : _____	
<i>choisissez : Instit., PE., PE. Hors classe, PE. Classe except., PE. Spécialisé, PEGC Classe except., Assistant d'éducation, Retraité, autre....</i>	
Emploi : _____	
<i>Choisissez : Adjoint mat., Adjoint élémentaire, I.M.F, Directeur x classes, Enseignant en établissement, Enseignant en RASED, Remplacement....</i>	
Échelon au 1/09/2014: _____	
Travaillez-vous à temps partiel ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Nomination à titre <input type="checkbox"/> définitif <input type="checkbox"/> provisoire	
Montant de la cotisation : _____	Caisse de solidarité (libre) : _____
Montant total à verser : _____	
<input type="checkbox"/> chèque	<input type="checkbox"/> Prélèvements automatiques Pour les anciens adhérents ayant changé de références bancaires, et pour les nouveaux adhérents : nous adresser un R.I.B
Cochez les mois où vous désirez un prélèvement	
S <input type="checkbox"/>	O <input type="checkbox"/>
N <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
J <input type="checkbox"/>	F <input type="checkbox"/>
M <input type="checkbox"/>	A <input type="checkbox"/>
M <input type="checkbox"/>	J <input type="checkbox"/>
J <input type="checkbox"/>	J <input type="checkbox"/>
A <input type="checkbox"/>	A <input type="checkbox"/>

Je me syndique au SNUipp afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'Éducation, au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat indépendant, unitaire pluraliste et démocratique, dans une fédération renouvelée.

Le SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-contre pour m'adresser ses publications.

Je demande au SNUipp de me communiquer les informations professionnelles et de déroulement de carrière auxquels il aura accès et l'autorise à faire figurer ces informations dans les fichiers et traitements informatiques dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp.

J'ai bien noté qu'une attestation fiscale correspondant à ma cotisation versée pour l'année scolaire en cours (donnant lieu à un crédit d'impôt de 66 % pour l'impôt sur le revenu) me parviendra avant la déclaration des revenus 2014 (avril-mai 2015).

Je souhaite que mon adhésion au SNUipp soit reconduite d'une année sur l'autre et j'opte pour le prélèvement automatique avec tacite reconduction.

Je souhaite renouveler volontairement mon adhésion chaque année

À _____	Le _____	Signature : _____
---------	----------	-------------------

Prof. des Ecoles

échelon	cotisation
1 et 2	117 €
3	124 €
4	131 €
5	137 €
6	146 €
7	154 €
8	164 €
9	175 €
10	188 €
11	201 €
Hors-classe	
5	212 €
6	225 €
7	237 €

Instituteurs

échelon	cotisation
7	127 €
8	134 €
9	141 €
10	148 €
11	161 €

Etudiants

M1	35 €
----	------

AVS/AE/EVS

	92 €
--	------

P.E.G.C

classe normale		Hors classe		classe except.	
échelon	cotis.	échelon	cotis.	échelon	cotis.
8	139 €	1	142 €	1	187 €
9	146 €	2	149 €	2	201 €
10	154 €	3	157 €	3	211 €
11	163 €	4	165 €	4	224 €
		5	187 €	5	236 €
		6	200 €		

Retraités

pension < 1300 €	91 €
de 1300 à 1500 €	100 €
de 1500 à 1700 €	116 €
de 1700 à 1900 €	126 €
De 1900 à 2100 €	140 €
> à 2100 €	150 €

Temps partiel

cotisation au pro-rata de la quotité avec un minimum de 92 €

MAJORATIONS

À ajouter au montant de votre cotisation en fonction de votre situation.

Majoration indiciaire	Majoration de la cotisation
LM.F ou directeur 2 ^{ème} groupe	7 €
Directeur 3 ^{ème} groupe ou coordonnateur ZEP	11 €
Directeur 4 ^{ème} groupe	14 €
Directeur adjoint SEGPA	17 €